



# Protection Aménagement

Lège Cap-Ferret

courriel : [contact@palcf.fr](mailto:contact@palcf.fr) - site : <https://PALCF.fr>

## Bureau

### Président

MAZODIER Jean

### Vice-Présidents

LEMERCIER Philippe

DABIS François

### Trésorière

AUBIER Catherine

### Secrétaire général

DUCASSE Patrick

### Secrétaire Adjoint

BOUILLEAU Patrick

## Conseil d'administration

AUBIER Catherine

BERGER Hélène

BOUGAULT Hubert

BOUILLEAU Patrick

CHENE-MAURIN Marie-Aude

CHIGNAC Jean

DABIS François

DE TURCKHEIM Thierry

DESPAX Jean Michel

DEZEUSTRE Guy

DEZEUSTRE Monique

DUBARRY Danielle

DUCASSE Patrick

GLOTIN Françoise

LABORIE Martine

LEMERCIER Philippe

LIAL Patrick

MAZODIER Jean

PAGES Bérange

SALAVERT Béatrice

SOLA Bernard

TETAUD Michel

TIFFORIT Jean

VIGNERON Jean-Philippe

## Archives

André GOURDON

## Editorial

Juillet 2025

bulletin n°104

C'est pour moi l'occasion de vous dire Au Revoir après 31 années de présidence de votre association. Ce fut une période riche en événements mais aussi des moments d'échange, d'amitié et de solidarité, mais aussi de peine et de joie.

Le (la) nouveau(lle) Président(e) sera élu(e) après l'Assemblée Générale du vendredi 14 Août, salle de La Forestière au Cap Ferret. Il se prépare depuis plusieurs mois. Il (elle) a la confiance de toute l'équipe du conseil d'administration. Venez nous rejoindre.

### **ALERTE, S'INFORMER, INFORMER, PROPOSER** reste notre devise.

Venez à l'Assemblée Générale, lieu d'échange avec des personnalités, mais aussi, avec 2 tables rondes sur des sujets d'actualité, adhérents ou vous qui aimez la Presqu'île et qui souhaitez la transmettre à vos enfants comme vous l'avez reçue de vos parents, ou qui venez de la découvrir et l'ont aimée immédiatement.

Jean MAZODIER

## JEUDI 14 AOÛT À LA FORESTIÈRE

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE LÈGE CAP-FERRET

**16H00** Accueil des participants. Règlement des cotisations.

**16H30** Assemblée Générale statutaire.

**17H00** Echange avec les personnalités invitées :  
Jean-Louis AMAT, sous-préfet d'Arcachon  
Philippe de GONNEVILLE, Maire et vice-président du SIBA  
Sophie PANONACLE, Députée du Bassin d'Arcachon

**17H40** Premier thème d'actualité : Qualité de l'eau et ostréiculture  
Animateur : Philippe LEMERCIER

**18H20** Deuxième thème d'actualité : Santé et solidarité sur la  
Presqu'île  
Animateur : François DABIS

**19H00** Remise du Prix Commandant MAZODIER

Apéritif Ferret-Capien

**A CHAQUE ÉTAPE, ÉCHANGE AVEC LES ADHÉRENTS**

**A partir de 10h, visite de l'exposition «la presqu'île de Lège-Cap Ferret pendant les guerres 1914-1818 et 1939-1945».**

# BILAN DES ACTIVITÉS MENÉES

## Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2025

2

**PALCF a participé à de nombreuses manifestations, rencontres et groupes de travail au cours de ce premier semestre.**

- 4 janvier :** Vœux de la Municipalité
- 13 janvier :** Codev Plan Climat Air Energie Territorial PCAET
- 16 janvier :** CA PALCF
- 18 janvier :** Vœux de la députée Bassin d’Arcachon
- 23 janvier :** Réunion DFCI
- 25 janvier :** Vœux La Flotte
- 26 janvier :** Assemblée Générale Société Historique et Archéologique SHAAPB
- 30 janvier :** SYBARVAL PCAET
- 31 janvier :** Conseil de gestion du Parc Naturel Marin PNMBA
- 8 février :** CA PALCF
- 10 février :** BIONAV Fonds de dotation
- 15 février :** AG CD ROM
- 17 février :** AG Sons d’Avril
- 26 février :** CA SHAAPB
- 28 février :** Rencontre Sous-préfet d’Arcachon
- 6 mars :** Forêt d’exception Comité de pilotage
- 8 mars :** CA PALCF
- 19 mars :** Comité Constitutif Association COCOAS Plan Prévention Risques Littoraux PPRL
- 27 mars :** Réunion DFCI et Comité Animation CODEV
- 3 avril :** Conseil de Gestion PNMBA
- 12 avril :** CA PALCF
- 19 avril :** Cocktail marin à bord de la Belle Poule
- 23 avril :** Inauguration Voie Verte de la Vigne
- 25 avril :** Patrimoniales Petit Piquey
- 29 avril :** Renouvellement Contrat Forêt d’exception
- 3 mai :** Inauguration plage de l’Horizon
- 10 mai :** CA PALCF
- 15 mai :** AG Captermer
- 16 mai :** Pose première pierre Ecole de danse
- 23 mai :** AG Association Communale de Chasse ACCA
- 5 juin :** COCOAS PPRL
- 7 juin :** AG Académie du Bassin
- 11 juin :** CODEV Filière Forêt Bois
- 14 juin :** CA PALCF
- 17 juin :** AG DFCI
- 21 juin :** Fête de la musique
- 22 juin :** Fête du port de la vigne
- 25 juin :** Conseil de gestion PNMBA
- 27 juin :** Rencontre régionale CODEV
- 1<sup>er</sup> juillet :** Réunion publique La Forestière PPRL

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

## RAPPORT MORAL

Bonjour,

Ce n'est pas sans une certaine émotion que je m'adresse à vous aujourd'hui pour prononcer le rapport moral de notre association PROTECTION ET AMENAGEMENT DE LEGE-CAP FERRET, à l'occasion de son 54<sup>ème</sup> Assemblée Générale.

J'ai été élu en 1994, il y a 31 ans. J'étais le troisième président de PALCF, créé en 1972, après Monsieur BONNE et le Commandant Pierre MAZODIER.

Je voudrais avoir une pensée particulière pour Françoise GLOTIN, notre doyenne, membre du conseil d'administration depuis l'origine.

Certains d'entre nous se souviennent de la bataille du Mimbeau d'août 1972 qui a permis de sauvegarder le Cap Ferret de l'appétit des bétonneurs et de projeter la presqu'île d'aujourd'hui.

Souvenons-nous aussi de l'extraordinaire travail de la Mission Interministérielle d'Aménagement de la Côte Aquitaine, la MIACA, présidée par Emile Biasini et animée par un architecte – urbaniste de talent, Gérard Thurnauer, et toute toute son équipe. Ils ont préparé la Presqu'île d'aujourd'hui.

Ces cinquante ans ont été marqués par des événements majeurs auxquels votre association a été très largement associée :

- L'affaire des ensablés et le rachat par le Conservatoire du littoral des dunes littorales au sud de l'Horizon
- La création de la commune de Lège-Cap Ferret en 1976
- Création de la Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon, la CEBA, par Raymond BIDONDO, président de la section régionale conchylicole, Jean-Pierre JEAUFFRET, président de l'ADDPM, Association de Défense du Pyla sur Mer, créée elle aussi en 1972 et Pierre MAZODIER.
- Transfert en 1995 au conservatoire du Littoral, qui vient de fêter ses cinquante ans, des Réservoirs de Pirailan
- Le premier Plan d'Occupation des sols et les Plans Locaux d'Urbanisme successifs
- Le Schéma de Mise en Valeur de la Mer SMVM
- La création du Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon, PNMBA
- Le lancement par l'Etat des Plans de Prévention des Risques Littoraux PPRL, Submersion Marine PPRSM et Incendies de Forêts PPRIF

Aujourd'hui, PALCF participe activement à la vie de la presqu'île. Nous sommes membres du Parc Naturel Marin.

Nous sommes membre du Conseil de Développement du Pays du Bassin d'Arcachon et nous sommes au Conseil de Gestion du Parc Naturel Marin – Philippe Lemercier est membre du bureau-..

L'année 2024 a été marquée par plusieurs événements et de nombreuses actions sur le terrain, souvent en relation avec d'autres associations, toujours en relation avec l'Etat, la municipalité, les intercommunalités COBAN, SIBA et SYBARVAL.

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

## RAPPORT MORAL

4

Nous avons été amenés à travailler sur la révision du Plan Local d'Urbanisme et notamment le PADD, Plan d'Aménagement de Développement Durable, le renouvellement du label FORÊT D'EXCEPTION, le lancement du Plan de Prévention des Risques Incendies de Forêt, les travaux de l'Association de Défense de la Pointe, le suivi des permis de construire, la continuation des travaux des voies vertes, les travaux d'aménagement de la plage de l'Horizon et ses accès, les réflexions sur le devenir de la Maison des Célibataires, première réalisation de l'architecte Le Corbusier, le problème des sangliers mais aussi la mémoire de nos anciens à l'occasion des inaugurations de l'allée Robert Cazalet à Claouey et de la promenade Nano Lucine au quartier des pêcheurs du Ferret.

La première moitié de l'année 2025 a été marquée d'abord par la disparition de notre administrateur Jean-Pierre Dubarry, historien et ami fidèle, de Jean-Louis Debré devenu un vrai ferret-capien, mais aussi de Laurent de Brunhoff, auteur de Babar à l'Île aux animaux.

Nous avons lancé une réflexion et des actions sur deux dossiers majeurs : la qualité des eaux du bassin suite au dérèglement climatique et aux événements de l'hiver 2022-2023 mais aussi le devenir du système de santé. Il en sera question dans les deux tables-rondes qui vont suivre.

Nous avons participé le 22 juin à la magnifique journée dédiée au Sauvetage en Mer et à l'ostéiculture.

Je voudrais terminer enfin par notre opposition aux « dires d'expert » qui ont amené la proposition du périmètre du Plan de Prévention des Risques Littoraux sur deux points : l'avancée de la base dunaire le long de l'avenue de l'Atlantique à l'ouest mais surtout la zone rouge de 60 mètres du nord de la jetée de Bélisaire, tout le long de la façade interne du bassin, jusqu'à la Réserve Naturelle Nationale des Prés salés de Lége-Arés.

L'hypothèse d'une érosion annuelle de la façade interne du Bassin de 50 cm par an soit 50 mètres en un siècle plus 10 mètres pour un événement climatique exceptionnel, n'est pas comprise par les habitants.

Ces propositions ne reposent, selon notre point de vue, sur aucune démonstration scientifique. Même si la zone concernée est aujourd'hui urbanisée, on ne peut pas accepter la démonstration proposée.

Par contre, nous demandons la révision du Plan de Prévention des Risques de Submersion marine PPRSM, suite à l'adoption par le SYBARVAL du Plan Climat Air Energie Territorial et des hypothèses nouvelles d'augmentation du niveau de la mer.

Je voudrais ici remercier toute l'équipe qui m'entoure au Conseil d'Administration et plus particulièrement les membres du Bureau. Une mention pour Thierry Nadé qui anime notre site internet PALCF.FR. Il est aussi l'animateur de la télévision locale TV CapFerret dont le territoire d'intervention va bien au-delà de la Presqu'île.

En attendant, la vie continue.

Bon vent à chacun d'entre vous et à vos familles.

Merci pour votre attention.



Crédit Photo : Unsplash

# Rapport financier Exercice 2024

## Compte de résultats

### Charges

<b>60</b>	<b>achats (sauf 603)</b>	
606	achats non stockés de matières et fournitures : imprimerie (composition du bulletin, édition papier, envoi postal)	-5308,00
6068	autres matières et fournitures : papeterie, fournitures ordinateur	-81,30
	Total	<b>-5389,30</b>
<b>61</b>	<b>services extérieurs</b>	
6185	Frais de colloques, séminaires, conférences	-22,80
616	prime d'assurance	-117,05
	Total	<b>-139,85</b>
<b>62</b>	<b>autres services extérieurs</b>	
626	frais postaux et frais de télécommunications : affranchissement, enveloppes timbrées, timbres PTT	-123,84
	Total	<b>-123,84</b>
<b>65</b>	<b>autres charges de gestion courante</b>	
651	redevances pour concessions, brevets, licences ... : abonnements Kanas, PHPNET, domaine palcf.fr	-859,41
658	charges diverses de gestion courante : retrait fond de caisse pour AG	-300,00
	Total	<b>-1159,41</b>
<b>66</b>	<b>charges financières</b>	
66	charges financières : frais de tenue de compte	-108,96
	Total	<b>-108,96</b>
<b>67</b>	<b>charges exceptionnelles</b>	
6713	dons, libéralités : Téléthon, Prix Mazodier, Paysages de France	-300,00
	Total	<b>-300,00</b>

### Produits

**Total : -7 221,36€**

<b>70</b>	<b>vente de produits finis, prestations de services, marchandises</b>	
706	prestations de services : édition papier du bulletin et envoi postal	2420,00
	Total	<b>2420,00</b>
<b>75</b>	<b>autres produits de gestion courante</b>	
754	collectes	3121,00
758	produits divers de gestion courante : remboursement fond de caisse après AG	300,00
7585	contributions volontaires : cotisations adhérents PALCF	5865,00
	Total	<b>9286,00</b>

**Total : + 11 706,00€**

**Résultat : 4 484,64€**

## Bilan du 1/01/2024 au 31/12/2024

### Compte PALCF La Banque Postale

RECETTES	<b>11706,00</b>
DEPENSES	<b>7221,36</b>
RESULTAT EXERCICE	<b>4484,64</b>



### Bilan

ACTIF au 31/12/2023		PASSIF	
		REPORT A NOUVEAU	5626,92
SOLDE Compte Courant	5626,92	RESULTAT	4484,64
<b>TOTAL</b>	<b>5626,92</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10111,56</b>
Solde Compte Courant au 31/12/2024			<b>10111,56</b>
Solde livret A au 31/12/2024			<b>9313,84</b>

**Total : + 19 425,40€**

# Assemblée Générale du 14 août 2025

6

## Renouvellement des administrateurs :

AUBIER Catherine

BERGER Hélène

DE TURCKEIM Thierry

DEZEUSTRE Guy

DUBARRY Danielle, cooptée après l'Assemblée Générale 2024

TIFFORIT Jean

PAGÈS Bélangère

VIGNERON Jean-Philippe



Si vous souhaitez nous rejoindre au Conseil d'Administration, envoyez une lettre de motivation avant le 10 août, par courriel à [contact@palcf.fr](mailto:contact@palcf.fr) ou par lettre au **BP9 - 33950 Lège-Cap Ferret**.

## Appel aux adhérents (anciens ou nouveaux)

Notre fichier des **adhérents** a besoin d'être remis à jour en permanence.

(certaines adresses, n° de téléphone et courriels sont erronés).

Connectez-vous à votre espace personnel avec votre identifiant et votre mot de passe avec : <https://backoffice.kananas.com>  
Allez sur « Mes informations » et mettez-les à jour et complétez-les, cela simplifiera notre gestion, merci.

Pour les **nouveaux** allez sur le site : <https://palcf.fr/>  
ou en cliquant avec votre smartphone sur le Qrcode en dernière page de ce bulletin puis cliquez sur « Association » Adhésion » et commencez l'inscription « en remplissant le formulaire puis  
« enregistrer »

## Appel de cotisation 2025

Vous pouvez régler par virement (voir ci-dessous) ou par chèque à l'ordre de l'Association  
Protection et Aménagement de Lège-Cap Ferret ou PALCF

Membre adhérent (bulletin numérique) :..... 15€

Participation bulletin papier et envoi + 10€€soit..... 25€

à **PALCF**  
**BP9 - 33950 Lège-Cap Ferret**  
**courriel : [contact@palcf.fr](mailto:contact@palcf.fr)**  
**site : [PALCF.fr](http://PALCF.fr)**

Association agréée par arrêté Préfectoral du 9 mars 1979

### N'oubliez pas de régler votre cotisation 2025 :

15 euros /an (minimum) rajouter 10€ pour participation à l'édition et l'envoi du bulletin papier,

et à son envoi de préférence par virement à la Banque Postale  
code IBAN FR35 2004 1010 0100 3562 5S02 229

Ou par chèque à l'ordre de PALCF

Un reçu fiscal vous sera envoyé par la suite

**Faites adhérer les membres de votre famille, vos amis et tous ceux qui souhaitent préserver la Presqu'île.**

# LES DOSSIERS EN COURS

Dans le dernier bulletin No 103 de janvier 2025, dans les pages 3,4 5 et 6, nous avons fait une cinquantaine de réflexions et propositions sur la gestion administrative et financière de la commune, les intercommunalités, la démocratie participative, l'urbanisme, la mobilité, le maritime, la forêt, le Siba. Elles s'adressent à tous ceux qui s'intéressent au quotidien des Légeot-Ferret Capien et à leur avenir. A SUIVRE.

Actuellement, nous travaillons sur les sujets suivants :

- La révision du Plan de Prévention des Risques Littoraux, le PPRL, et l'enquête publique qui va suivre
- Le Plan Climat Air Énergie Territorial et son incidence, notamment sur le Plan de Prévention de Submersion Marine
- La mobilité sur la presqu'île et le développement des transports en commun
- Le suivi des permis de construire et des contentieux
- Le rapprochement avec des associations sur les problèmes fondamentaux de la presqu'île et du Bassin : réchauffement climatique, développement des énergies nouvelles renouvelables, qualité des eaux, hydraulique du Bassin, traitement des eaux pluviales et des eaux usées, gestion de l'eau potable, le SCOT Schéma de Cohérence Territoriale, la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme), les réserves foncières communales, la sécurité, la défense de la forêt contre l'incendie DFCI, la lutte contre la prolifération des sangliers ou des algues vertes, la préservation des zostères, l'éducation à l'environnement, la préservation du patrimoine, les projets d'aménagement ou de nouveaux équipements...
- La Forêt d'exception et le renouvellement du label avec l'extension de la gestion par l'ONF de la forêt communale
- Le problème du logement
- Le problème de la santé sur la presqu'île

Il sera question de certains de ces problèmes lors des 2 échanges sur la qualité des eaux et l'ostréiculture ou la santé, lors de l'Assemblée Générale du 14 août à La Forestière.

## LE CUBE DU FERRET

### LE CUBE DU FERRET CAP FERRET, CENTRE D'ART ET RÉSIDENCE D'ARTISTES

Une nouvelle aventure artistique s'apprête à voir le jour au coeur du Cap Ferret avec l'ouverture prochaine du Cube du Ferret, une résidence d'artistes pensée comme un espace d'expérimentation et de création contemporaine.

Installée dans une villa moderniste blanche datant des années 1950, le Cube du Ferret invite chaque année un ou plusieurs artistes à s'immerger pendant trois semaines dans un cadre exceptionnel, entre océan, pins et lumière particulière du bassin d'Arcachon.

Ce lieu singulier propose une rencontre entre la nature et la création, un laboratoire

pour des oeuvres qui dialoguent avec l'esprit du territoire.

À partir du 15 juillet 2025 (jusqu'au 31 juillet), l'artiste invité pour la première résidence sera Sylvain Dubrunfaut, artiste peintre basé à Lille, dont le travail explore la couleur et la figuration dans une démarche contemporaine et sensible. Le travail réalisé lors de sa résidence au Cube du Ferret fera l'objet d'une exposition personnelle à la galerie Hoang Beli, à Paris, 30 rue Chapon (automne 2025).

Le Cube du Ferret entend offrir une visibilité nouvelle aux artistes accueillis et favoriser les échanges avec le public local et les acteurs culturels de la région.

Pour suivre l'actualité de la résidence et découvrir les artistes invités, rendez-vous sur le compte Instagram :

[https://www.instagram.com/le\\_cube\\_du\\_ferret](https://www.instagram.com/le_cube_du_ferret)

**Pour tout renseignement, visite sur RDV ou demande d'interview :**  
**Jean-Philippe VIGNERON – Président fondateur du Cube du Ferret**  
**Tél : 06 11 72 60 65**

# Témoignage de Jean Mazodier aux obsèques de Jean-Pierre Dubarry, à l'église Notre Dame des Flots, le 20 mars 2025

8

Cher Jean-Pierre,

Après les témoignages de ta famille, j'ai proposé à Danielle, ton épouse, de témoigner sur ton activité militante sur la Presqu'île.

Dès votre installation avec Danielle en 1985, au Boque, tu as rejoint l'association Protection et Aménagement de Lège-Cap Ferret, présidée à l'époque par mon père, le Commandant Pierre Mazodier. Tu avais eu avec lui plusieurs échanges très positifs.

Quand j'ai été élu président en 1994, il y a 31 ans déjà, nous avons eu un premier contact « direct », je dirais, à la suite d'une déclaration que j'avais faite sur l'histoire de la presqu'île.

A cette époque, on parlait de l'histoire locale à la façon des gens d'ici, c'est-à-dire à partir de souvenirs ou de témoignages, pas toujours argumentées sur des faits historiques vérifiés, quelques fois un peu arrangés.

Tu m'avais alors parlé et fourni des documents sur les recherches historiques que tu avais faites, sur de nombreux sujets et notamment les autorisations administratives de traversée de la Presqu'île d'abord à pied, puis avec les deux lignes de tramway hypo-mobiles, l'une qui existe toujours de Bélisaire à l'Horizon, l'autre jusqu'à la Pointe, mais aussi, du chemin de fer à voie étroite qui allait de la gare d'Arès au débarcadère de La Vigne.

J'ai, à cette époque, beaucoup appris de tes méthodes de recherche.

Tous, nous avons apprécié ta rigueur et ta qualité d'écriture, apprises lors de ta formation initiale à l'ENSAE puis au travers de ta vie professionnelle comme administrateur de l'INSEE.

Il y a 20 ans, tu as rejoint le conseil d'administration de notre association. Tu as eu une approche historique mais aussi directe sur tous les sujets, de la mer à la forêt, que ce soit l'histoire de l'urbanisation, la démographie, l'histoire de l'allongement au fil des siècles de la presqu'île, de la plantation des pins et de la constitution des dunes, de la préservation des paysages et de la biodiversité...

Tu travaillais beaucoup aussi avec les associations historiques de la région.

Parallèlement, tu n'étais pas un homme de chapelle, et tu avais rejoint, comme adhérent, la Codeppi du président BAURIN, mais aussi l'association plus récente de la Protection du Cap Ferret de Jean-Michel BRUNO.

Tu as toujours été un élément fédérateur pour que les associations environnementales travaillent ensemble sur les sujets fondamentaux liés au réchauffement climatique, à la submersion et l'érosion marine, à l'évolution de la population...

Merci Jean-Pierre pour ce travail sur l'Histoire et le Patrimoine de notre presqu'île mais aussi pour son avenir.

Nous ferons tout pour conserver tes travaux et les transmettre à nos successeurs.

Enfin, je terminerai par le quartier du Boque que tu défends avec ardeur avec Danielle.

Adieu Jean-Pierre.



S'INFORMER-ALERTER-PROPOSER

Nos publications sur notre site internet



Les associations environnementales du Nord Bassin se rapprochent



**LES ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENTALES  
DU NORD BASSIN SE RAPPROCHENT**

# PALCF.FR

1ER SEMESTRE 2025

**19 PUBLICATIONS**

Mises en ligne



- Mer
- Forêt
- Actualités
- Terre
- Culture
- Conférences

**CATÉGORIES**

**CONTACT**



contact@palcf.fr



www.palcf.fr

Le site internet Palcf.fr est géré par Chanteclerstudio.name



# LETTRE DE PALCF AU SOUS PRÉFET, JEAN-LOUIS AMAT - 9 juin 2025

Le Cap-Ferret, le 9 juin 2025

## **Objet : Plan de Prévention des Risques Littoraux de Lège Cap-Ferret / COCOAS du 5/06/2025**

Monsieur le Sous-Préfet,

Le bureau de l'Association Protection et Aménagement de Lège-Cap Ferret PALCF s'est réuni le samedi 7 juin suite au COCOAS du PPRL de Lège-Cap Ferret.

Nous avons trois observations concernant la présentation du PPRL et une demande relative à l'accès à la plage océane (demande formulée au cours du COCOAS :

**1) Risque éolien de migration dunaire :** La méthode d'estimation proposée par Créocéan s'appuie sur une hypothèse de migration du pied de dune vers l'Est. Or depuis 1985, le Conservatoire du littoral a racheté les propriétés entre la plage de l'Horizon au nord et la propriété Bartherotte au sud. Des travaux de fixation des dunes ont été entrepris sous l'égide de l'Office National des Forêts. Les dunes ont été fixées et des travaux annuels sont assurés. Je vous rappelle que les dunes au nord de la plage de l'Horizon/jetée de Bélisaire ont été plantées à partir de 1818 en dunes de protection et n'ont jamais bougé. Compte tenu de ces données factuelles nos contestées il conviendrait de revoir le projet de zonage de la partie est du pied de dune et de prendre en compte un risque bien réel, celui de disparition partielle, voire totale de la dune à cause de l'érosion de la cote océane.

**2) Erosion côté Bassin :** Les 44 hectares ont fait l'objet d'une proposition de zonage à partir d'une proposition insuffisamment argumentée de Créocéan. Des échanges ont eu lieu mais les propositions et le choix définitif ont fait l'objet d'observations voire de contestations par les associations directement concernées. Les discussions doivent être poursuivies. En ce qui concerne la proposition unilatérale d'une zone rouge de 60 m entre les 44 hectares au sud et la RNN des Prés Salés de Lège/Arès, elle ne repose sur aucune réalité locale ni sur aucun argument scientifique solide. Depuis l'urbanisation progressive du Cap-Ferret et des villages au sud de la Pointe aux Chevaux, les propriétaires riverains du Bassin, les communes de La Teste et de Lège puis la commune de Lège-Cap Ferret, depuis 1976, ont mis en place des perrés de protection. Depuis quelques années, ces travaux font l'objet d'une AOT par les services de l'État. Le SIBA, dans le cadre de la compétence GEMAPI, assure les travaux de ré-engraissement en sable. Au total, depuis 1924, il n'y a eu aucun mouvement du trait de côte entre les 44 hectares au sud et la RNN au nord. L'hypothèse de partir d'une érosion moyenne de 50cm par an et d'un événement exceptionnel de 10m, ne repose sur aucune donnée scientifique locale. De plus, elle n'est pas crédible (notamment les 10 m de retrait suite à un événement tempétueux) et ne peut donc pas être retenue en l'état. Enfin, l'arrêté du 28 mars 2025 du SYBARVAL relatif au Plan Climat Air Energie Territorial va amener à une révision du Plan de Prévision du Risque de Submersion Marine (PPRSM). Le PPRL devra donc en tenir compte.

**3) Plan communal de préservation du trait de côte :** La commune de Lège-Cap Ferret a entrepris, comme la loi le lui incite, la préparation d'un plan communal de préservation du trait de côte. Celui-ci prévoit une sectorisation de la façade interne du Bassin pour tenir compte des particularités locales. Nous approuvons cette initiative. Ce projet doit être mené à son terme par la production d'une carte avec un zonage à 30 ans avec des préconisations. Nous souhaitons être associés à cette démarche. Une fois le plan communal produit, il devra être confronté avec le PPRL de l'État qui est établi avec un horizon temporel à 100 ans, et un zonage correspondant. Il conviendra de savoir exactement quel zonage s'imposera à l'autre pour les 30 prochaines années.

**4) Notre demande :** A la fin du COCOAS, je vous ai interpellé au sujet de la fermeture de l'accès à la plage océane au site pétrolier de la Pointe, lieu-dit «les Cocottes », sur arrêté municipal récent, décision qui complète l'arrêté préfectoral pris depuis plusieurs années et qui interdit l'accès à l'aplomb du belvédère de la Pointe. Au total, alors que la saison estivale commence, il n'y a plus aucun accès piéton direct à la plage océane de la Pointe. Or, nous constatons que le danger dans ce secteur a très largement disparu suite aux travaux de ré-ensablement réalisés par l'Association de Protection de la Pointe du Cap-Ferret et aux travaux de réaménagement dunaire sur le terrain du Conservatoire du littoral. Sans cette réouverture d'au moins UN accès aménagé à la plage océane, PALCF craint dans les semaines à venir une pression publique à travers les dunes qui soit très préjudiciable aux plantations dunaires avec le risque de réapparition de « dunes blanches ».

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette lettre, je vous prie de croire, Monsieur le Sous-Préfet, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Le Président de PALCF

Copie :

Monsieur le Maire de Lège Cap-Ferret

Madame la Présidente du SYBARVAL

Madame la Déléguée du Conservatoire du littoral

Monsieur le Président de la section régionale de la conchyliculture

Monsieur le Président du syndicat des ostréiculteurs de la cote nord

Associations membres de la COCOAS

Madame la Députée du Bassin d'Arcachon

# PLAN DE PREVENTION DES RISQUES LITTORAUX PPRL

## Réunion publique du 1<sup>er</sup> Juillet

La salle de La Forestière était pleine le mardi 1<sup>er</sup> juillet : représentants d'associations, conseillers municipaux, nombreux habitants, médias... Tout le monde était là, très attentif.

La séance s'est tenue sous l'autorité de Jean-Louis AMAT, sous-Préfet d'Arcachon, accompagné du directeur-adjoint en charge du Maritime de la DDTM – Direction départementale des Territoires et de la Mer -.

Le Plan de Prévention des Risques Littoraux PPRL est une prérogative de l'Etat. Il a été promulgué en 2001, le premier en France. Un comité Consultatif des Associations COCOAS a été mis en place. PALCF a toujours été présent aux nombreuses réunions.

La zone Rouge s'étendait de la plage de l'Horizon au nord, à la Pointe et aux 44 hectares. Plus tard, la zone a été étendue jusqu'au débarcadère de Bélisaire. En 2019, l'Etat a décidé la révision du PPRL.

C'est le cabinet CREOCEAN qui a été désigné. Après l'inventaire des très nombreux rapports, thèses, propositions, travaux faits ..., des études complémentaires ont été conduites. CREOCEAN a fait des propositions scientifiques sous l'autorité de Stéphane MAIS, chargé de mission RISQUES à la DDTM. CREOCEAN a repris son exposé du COCOAS du 4 octobre 2024 –voir Bulletin No 103 de PALCF de janvier 2025 : pages 18,19,20 et 21 - , en y ajoutant la zone C, qui va du nord de Bélisaire à la Réserve Naturelle Nationale de prés-salés de Lège-Arès.

Le PPRL concerne aujourd'hui la totalité du territoire de la commune.

PALCF –voire lettre du 9 juin ci-contre-, comme d'autres associations, a réagi suite au dernier COCOAS du 5 juin.

En début de la réunion publique du 1<sup>er</sup> juillet, le maire, Philippe de Gonville a demandé qu'une étude complémentaire, sur l'aléa retrait de côte, à 30 ans, soit intégrée en sectorisant le linéaire coté Bassin. Demande acceptée par le sous-Préfet.

Chacun a alors pu exprimer son point de vue. A la quasi-unanimité, c'est un refus des propositions de CREOCEAN pour la zone C.

Stéphane MAIS, responsable risques, de la DDTM, a essayé de justifier la proposition de CREOCEAN en parlant de PREVENTION et non pas de PREVISION.

Que va-t-il se passer maintenant ? Après prise en compte ou non des propositions de la municipalité, suite à l'étude financée par la commune – nous souhaitons être intégrés à la réflexion - , l'Etat présentera une proposition de zone rouge sur les 3 secteurs : A , côte océane, secteur B, de la Pointe jusqu'au débarcadère de Bélisaire, et le secteur C, au même XXXX .

Il devrait, ensuite, avoir une Enquête Publique, sous l'autorité, indépendante, d'un Commissaire - Enquêteur. Chacun pourra alors en prendre connaissance et faire part, éventuellement, de ses observations, voire propositions, au Commissaire-Enquêteur, qui remettra alors son rapport, répondant personnellement à chacun et faisant une réponse globale à l'Etat.

Un point important est le règlement de chaque zone. Il n'a pas encore été communiqué .

Le Préfet pourra alors promulguer le nouvel arrêté du PPRL, sans doute dans l'année 2026.

Nul doute que ce sujet tiendra une place importante dans la campagne avant les élections municipales de mars 2026.



# PLAN D'ACTION DU SIBA 2024-2028

<http://palcf.fr/plansiba>



RECHERCHER UN ITINÉRAIRE ANALYSE DES BARRIÈRES DE DÉFENSE DES COMMUNES ENVILLOUILLÉES | RECHERCHER UN ITINÉRAIRE ANALYSE DES BARRIÈRES DE DÉFENSE DES COMMUNES ENVILLOUILLÉES | RECHERCHER UN ITINÉRAIRE ANALYSE DES BARRIÈRES DE DÉFENSE DES COMMUNES ENVILLOUILLÉES | CHANGER DE NOUVEAUX BARRIÈRES DE DÉFENSE DES COMMUNES ENVILLOUILLÉES

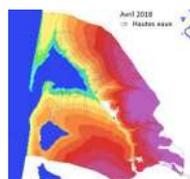


Plan de l'ensemble des communes sur les 10 communes à partir des conditions météo-marines à la bouée Cap-Ferret et de la mer au large à l'été.



Plan de l'ensemble des communes sur les 10 communes à partir des conditions météo-marines à la bouée Cap-Ferret et de la mer au large à l'été.

Propagation de la submersion marine (ZIP)

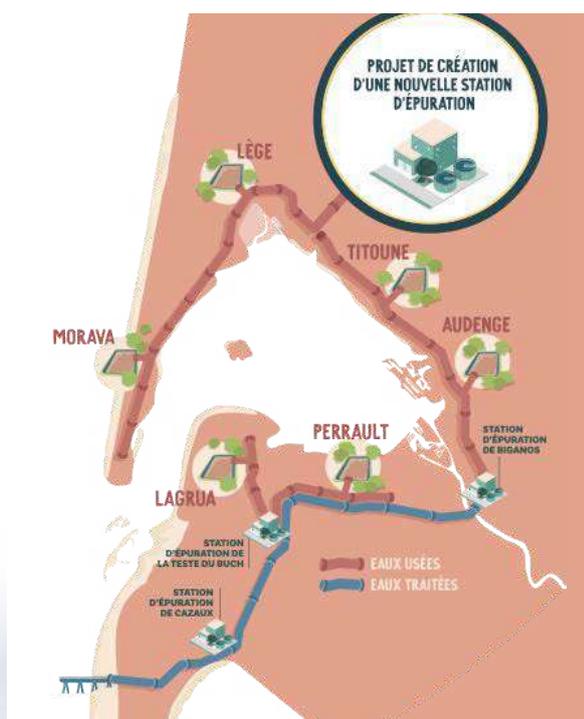


Étude de la nappe MOHYS



Étude de la concomitance

	Annonce	2024	2025	2026	2027	2028	Total
<b>Pluvial urbain</b>							
	6 millions	2 697 098 €	2 150 331 €	1 516 000 €			6 363 429 €
	3 millions				1 500 000 €	1 500 000 €	3 000 000 €
<b>RéZHiilence / GEMAPI</b>							
	5 millions	483 125 €	1 109 814 €	515 184 €	1 753 248 €	915 360 €	4 776 731 €
<b>Eaux usées</b>							
Station d'épuration	30 millions		500 000 €	500 000 €	10 000 000 €	19 000 000 €	30 000 000 €
Autres Investissements	75 millions	7 602 600 €	29 694 000 €	13 205 000 €	14 705 000 €	10 105 000 €	75 311 600 €
<b>Total</b>	<b>119 millions</b>	<b>10 782 823 €</b>	<b>33 454 145 €</b>	<b>15 736 184 €</b>	<b>27 958 248 €</b>	<b>31 520 360 €</b>	<b>119 451 760 €</b>



# QUESTIONS AU SIBA SUITE À LA PRÉSENTATION DU 25 JUIN EN CONSEIL DE GESTION DU PARC NATUREL MARIN DU BASSIN D'ARCACHON

## A l'attention de Monsieur le Président du SIBA Yves FOULON

Monsieur le Président,

Suite à la présentation faite au Conseil de gestion du PNMBA du 25 juin 2025 sur le plan d'actions du SIBA sur la période 2024-2028 pour traiter le problème des inondations causées par les dysfonctionnements du réseau pluvial et son corollaire le débordement du réseau d'eaux usées, nous souhaitons que des réponses aux questions développées ci-dessous puissent être apportées.

La présentation s'appuyait pour l'essentiel sur le document récemment mis en ligne sur le site web du SIBA « **Eaux usées, eaux pluviales, le SIBA en actions ! 120 000 000 euros investis sur 5 ans** », déclinant le programme qui avait été annoncé par le SIBA le 16 octobre 2024.

Exhaustive et claire, la présentation a apporté de nombreuses réponses aux questions que pouvaient se poser les membres du conseil de gestion.

Néanmoins, si des exemples concrets ont été présentés, de nombreuses questions, certes techniques mais fondamentales pour une réelle et complète compréhension du sujet, restent posées.

Des réponses claires sont attendues de la part du SIBA pour permettre de rassurer tous les acteurs sur sa transparence et sur la pertinence et l'efficacité de son plan d'action.

## CONCERNANT LES EAUX PLUVIALES URBAINES

Le SIBA déclare s'appuyer sur un socle de connaissances solide, formé, entre autres :

- Des schémas directeurs communaux des eaux pluviales, permettant de recenser les points problématiques

o **Question : où peut-on les consulter ?**

- Le SIBA a expliqué dans son projet RezHilience avoir fait des recherches archéo-géographiques pour retrouver d'anciens écoulements dans les zones amont

o **Question : n'est-il pas urgent de faire de même dans les zones urbanisées où de nombreux anciens écoulements ont disparu avec l'urbanisation ?**

- Du rapport MOHYS qui donne un modèle de la nappe sub-affleurante, rapport également utilisé dans l'étude sur la concomitance des événements. Or ce rapport, dans sa version consultable sur le site web du SIBA, a pris comme référence de nappe haute février 2022, période où la nappe était exceptionnellement basse pour un hiver, ce qui a pour conséquence de minimiser dramatiquement le risque de débordement de nappe.

o **Question : cette erreur a-t-elle été corrigée, et si oui comment ?**

Un audit a été réalisé en 2021 et a permis au SIBA, entre autres, de connaître son degré de protection.

o **Questions :**

o **Quel est ce degré de protection, en terme de temps de retour ? (par rapport aux 30 ans visés dans le schéma directeur)**

o **Où peut-on consulter le rapport d'audit ?**

Les travaux réalisés ou programmés sur le réseau concernent des créations, redimensionnements, renforcements, réhabilitations, renouvellements, chemisages, opérations urgentes, et sont supposés traiter les points problématiques recensés dans les schémas directeurs et les retours d'exploitation

# QUESTIONS AU SIBA SUITE À LA PRÉSENTATION DU NATUREL MARIN DU BASSIN D'ARCACHON

- o **Question : où peut-on consulter la liste détaillée des opérations réalisées ou programmées ?**
- o **Question : le SIBA a-t-il recensé toutes les zones inondées lors de l'hiver 2023-2024, et où peut-on consulter ce recensement ?**

L'importance d'un réseau de fossés et crastes en bon état a été soulignée, avec en particulier l'interdiction de les supprimer, régulièrement rappelée dans tous les documents SIBA. Or on assiste toujours à des suppressions réalisées par les communes, y compris dans des zones où la nappe est affleurante et où la fonction drainage du fossé est primordiale (exemple récent le cours de Verdun à Gujan)
- o **Question : ces suppressions sont-elles autorisées par le SIBA, et si oui quelles sont les études et mesures compensatoires qui sont mises en œuvre ?**
- o **Question : ne faudrait-il pas, au contraire, recréer plutôt les fossés qui ont été supprimés lorsqu'il a été constaté que cette suppression avait créé ou aggravé le risque d'inondation ?**

A également été évoquée la nécessité du maintien d'un bon écoulement y compris lorsque le fossé est en propriété privée ; le SIBA fait ici part de sa difficulté à se faire entendre et de l'impossibilité juridique d'imposer des remises en état, la loi ne prévoyant cette possibilité que pour des cas, qui selon lui, ne sont pas rencontrés sur le territoire, et pour des cas d'intérêt majeur. Or, la loi (L215-7 à 13, R216-13,...) prévoit cette possibilité « pour prévenir ou faire cesser les inondations » et le caractère d'intérêt majeur semble évident avec la crise de l'hiver 2023-2024.
- o **Questions :**
- o **Parmi les zones inondables qu'il a recensées, quelles sont celles que le SIBA estime liées à des obstructions de fossés, crastes ou cours d'eau ?**
- o **Quelles démarches le SIBA envisage-t-il pour imposer aux propriétaires privés la mise en œuvre des mesures nécessaires au bon écoulement de ceux-ci ?**
- o **Dans le cas du ruisseau du bourg à Gujan, significativement obstrué dans sa partie aval et sensible aux inondations dans sa partie amont, qu'ont prévu de faire le SIBA et la commune pour rétablir le lit du ruisseau dans sa partie aval ?**

La difficulté, voire l'impossibilité d'infiltrer à la parcelle, prescription pourtant systématique du SIBA, a été évoquée lorsque la nappe est sub-affleurante. Dans le document qu'il a publié en octobre 2024, le SIBA indique que 6% du territoire serait concerné
- o **Question : où peut-on consulter la cartographie des zones concernées ?**

Le SIBA a évoqué lors de sa présentation au Conseil de gestion le problème causé par les morcellements excessifs et la réduction comme peau de chagrin des surfaces infiltrables qui en résulte, imputant ce problème aux décisions de l'Etat. Ce point de vue, outre son côté très réducteur et parcellaire, ne doit pas empêcher d'envisager des solutions.
- o **Question : la prescription d'infiltration ne doit-elle pas s'accompagner de dispositions permettant de s'assurer de l'efficacité du système mis en place, de sa pérennité, et, en cas de suppression ou de perte d'efficacité, de la mise en œuvre de solutions compensatrices ?**

Par ailleurs, on constate que les services instructeurs du SIBA ne tiennent pas compte du niveau réel du toit haut de la nappe lors de l'instruction des permis de construire ; cela génère des massifs d'infiltration ennoyés en hiver et donc inopérants, augmentant ainsi les inondations (exemple PC03322924K0024 à Lanton)
- o **Question : comment le SIBA instruit-il les demandes d'urbanismes, sur quoi se base-t-il pour vérifier que sa propre prescription « le fond du système d'infiltration doit être aménagé de sorte à être au-dessus du toit du niveau haut de la nappe » est respectée, tout d'abord lors de l'instruction du dossier, puis après réalisation des travaux ?**

On remarque également que certaines noues créées pour recevoir les eaux de pluie lors d'épisodes pluvieux intenses sont dans des zones où la nappe est affleurante en hiver.
- o **Question : quel rôle régulateur peuvent-elles alors jouer lors des épisodes extrêmes si elles sont déjà pleines lorsqu'ils surviennent ?**

## CONCERNANT LES EAUX USÉES

Le projet de nouvelle station d'épuration, comme chacun l'a bien compris, ne répond pas à un besoin actuel de traitement des eaux usées, puisque les stations actuelles sont largement suffisantes.

Le SIBA met en avant d'une part un traitement poussé, avec une eau en sortie de belle qualité pouvant être infiltrée dans le sol, et d'autre part l'utilisation de cette station pour soulager le collecteur principal lorsqu'il est saturé d'un mélange d'eaux usées et d'eau de pluie. Or les stations de traitement ne fonctionnent pas correctement lorsqu'elles reçoivent une surcharge hydraulique avec une charge de pollution plus ou moins diluée, et la qualité de l'eau en sortie est alors dégradée, rendant son infiltration difficile, voire impossible.

- o Question : quelles sont les hypothèses retenues (charges et flux entrée et sortie) pour l'étude de cette station, et comment a-t-on prévu de concilier l'infiltration et le traitement poussé qu'elle demande avec le traitement dégradé subi en période de surcharge hydraulique ?*

## CONCERNANT LE PLAN D'ACTION 2024 -2028

Des rejets dans le milieu naturel se sont produits pendant l'hiver 2023-2024 avec les conséquences que l'on connaît. Le SIBA nous a présenté son programme d'actions pour les prochaines années.

- o Question : quelles sont les actions qui ont été concrètement réalisées sur le terrain au cours des 18 derniers mois (2024-2025) et comment ces actions sont elles susceptibles de réduire, d'éviter la reproduction des accidents dramatiques observés en 2023-2024 ? Où peut-on en avoir la liste et les objectifs attendus pour chacune ?*

Avec Philippe LEMERCIER, Jean MAZODIER également membres du Conseil de Gestion, qui s'associent à cette démarche, nous espérons vivement que des réponses pourront être données à ces questions et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos cordiales salutations.

Joël MELLET et Daniel LAFON représentants de la SEPANSO Gironde au conseil de gestion du Parc Naturel Marin du bassin d'Arcachon



# FÊTE DE LA MER ET DES LITTORAUX ET BAPTÊME DES DEUX NOUVEAUX CANOTS DE SAUVETAGE DE LA SNSM

Le 22 juin, nous étions près de 2000 à nous retrouver sur l'esplanade du Port de La Vigne. Ce fut une journée magnifique, pleine d'échanges entre les gens de mer - sauveteurs, marins, ostréiculteurs...-, les personnalités et élus locaux, les associations, les familles .

C'était à l'origine une idée du Conseil de Village du Cap Ferret-La Vigne, labellisée ensuite escale nationale de la Fête de la Mer et des Littoraux, après Paris, Nice , Pornic et La Rochelle, avant Dinard, Concarneau, Sète et Le Havre, puis retenue pour la bénédiction et le baptême des deux nouveaux canots de sauvetage de la station de Lège-Cap Ferret de la SNSM Société Nationale de Sauvetage en Mer.

Après la levée des couleurs et les sonneries traditionnelles, ce fut le temps des discours officiels.

- Sophie Panonacle, députée du Bassin, rappela l'importance de la mer, après la conférence mondiale UNOC,
- l'amiral de Oliveira, président national de la SNSM souligna le rôle des bénévoles de chaque station locale
- 3 sur le Bassin avec Arès et Arcachon –

- Eric Botherel, député des côtes du nord, en charge d'un projet de loi pour la protection juridique des sauveteurs
- Olivier Laban, président de la section régionale de la conchyliculture, souligna la solidarité des gens de mer
- Philippe de Gonville, l'attachement de la commune de Lège-Cap Ferret à la SNSM, avec la mise en place d'un ponton dédié et la participation au financement des 2 canots.

- Philippe Duluc, président de la station locale de la SNSM, rappela le dévouement des bénévoles dont embarqués et la diversité des sauvetages à l'intérieur du Bassin et sur la côte océane, entre Contis et Hossegor.

Puis ce fut la cérémonie officielle de la bénédiction par le père Alexandre et le baptême des 2 nouveaux canots, le canot de sauvetage hauturier ARGUIN, construit par les chantiers Couach de Gujan-Mestras et « désigné » par Philippe Starck et le semi-rigide LE TOULINGUET .

Les parrains et marraines sont Antoine Dupont, capitaine du XV de France et la commune de Lège-Cap Ferret pour ARGUIN, et, David Laforgue, le patron de l'Escale, pour le TOULINGUET.

La cérémonie a eu lieu en fanfare grâce à l'Harmonie municipale, le chœur marin de La Flotte Nord Bassin et le groupe légeote Fan Phare.

Cela faisait 35 ans qu'une telle cérémonie n'avait pas eu lieu après le baptême du GEMA et encore plus avant le CAPITAINE DE FREGATE LE VERGER, aujourd'hui au musée maritime de La Rochelle.

## **Que soient ici remerciés :**

- les ostréiculteurs de la Côte Noroit, venus en nombre et qui ont offert de magnifiques huîtres, vendus au profit de l'institut BERGONIE

- les volontaires de la SNSM, du Cap Ferret et d'autres stations locales, les hommes en orange

- les ados du conseil municipal des jeunes qui ont réalisé une œuvre sous la bienveillance de l'artiste Bernard Bossut avec les déchets plastiques récupérés en mer

- les stands officiels de la SNSM, du Sémaphore, de la Gendarmerie Maritime, des nageurs –sauveteurs civils de science-tour

- les stands et animations des nombreuses associations présentes : CD ROM, BIONAV, CAPTERMER, Protection et Aménagement de Lège-Cap Ferret, les Amis du Littoral Nord-Bassin, La Flotte Nord-Bassin, l'association Longe-Côte, l'Association des Plaisanciers du Bassin d'Arcachon APBA, le Lions Club, la Mission de la Mer, la plage de la Vigne...

Après un déjeuner convivial sur table et alimenté par les commerces locaux, ce fut la visite ininterrompue par le public du canot ARGUIN, à poste sur son ponton, avec les explications détaillées de l'équipage, mais aussi des ballades en bateau électrique La Silencieuse de E-Marine – merci Olivier – ou en bac à voile L'Escalumade.

Cette magnifique journée restera dans la mémoire de ceux qui y ont participé, mais aussi dans la mémoire de l'histoire de la Presqu'île.



# PROJET D'AVIS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT SUR LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL



Le Conseil de Développement du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre (CODEV) a été étroitement associé par le SYBARVAL à la procédure de révision du PCAET, pour la période 2025-2031. Dans ce cadre, il a insisté sur la nécessité d'impliquer l'ensemble des acteurs pour réussir la transition écologique.

Le PCAET intègre deux composantes très importantes, l'autoroute Bordeaux-Bayonne, et l'entreprise SMURFIT qui représente 92 % de la consommation industrielle et 50 % de la consommation finale du territoire. Pour bien identifier la responsabilité des habitants du territoire et des autres entreprises, un chiffrage des données-clés hors autoroute et SMURFIT aurait, peut-être présenté une utilité à titre indicatif, sachant pertinemment que la présence de l'autoroute et de SMURFIT sur le territoire doit être totalement assumée, en soulignant la démarche vertueuse de cette entreprise en faveur de la décarbonation grâce à la large utilisation de la biomasse.

Le CODEV est conscient du défi pour le territoire d'atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050. Il comprend que les objectifs de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre proposés dans le PCAET constituent un pas vers cet objectif, qui reste encore très éloigné.

Le CODEV relève que le travail d'élaboration de ce plan a été remarquable. Des interrogations portent cependant sur sa mise en œuvre opérationnelle.

## **I- LE PCAET 2025-2031 EST COMPLET ET DOCUMENTÉ, ADAPTÉ AUX BESOINS DU TERRITOIRE ET IL CHERCHE À IMPLIQUER TOUS LES ACTEURS.**

### **1- Le PCAET est complet et documenté**

Le diagnostic développe une analyse exhaustive de la biodiversité du territoire ainsi qu'un bilan énergie-pollution très complet.

Le document orientations et stratégie justifie le choix du scénario réaliste, s'appuyant sur les préconisations du SRADDET et dans le respect de la Loi "énergie climat", visant la neutralité carbone en 2050, sans toutefois atteindre tous les objectifs.

Le programme très complet décline 30 actions finalisées par la volonté de construire un territoire résilient, face au changement climatique.

Le document d'évaluation environnementale stratégique, conforme au code de l'environnement, propose l'intégration des considérations environnementales du territoire dans le PCAET.

Le dernier document se présente sous forme d'un tableau d'indicateurs de suivi et d'évaluation du PCAET. On y retrouve la déclinaison des 30 actions avec les critères de mesure et les indicateurs de fréquence de mise à jour.

## **2- Les orientations et choix stratégiques sont adaptés aux besoins du territoire dont l'objectif est la neutralité carbone en 2050, soit l'équilibre entre émissions de GES et séquestration-destruction.**

Le scénario "réaliste" retenu par les élus, après examen du scénario tendanciel et du scénario SRADDET, qui repose sur 3 chiffres-clés :

- + 13 % pour la consommation d'énergie
- 70 % pour la réduction des émissions de GES
- Les énergies renouvelables couvrent 30 % de la consommation

est adapté aux besoins du territoire.

Les 30 actions du plan d'action sont légitimes et pertinentes.

## **3- Le PCAET marque la volonté d'impliquer tous les acteurs dans la réussite de la transition énergétique.**

Le CODEV, à ce titre, souligne la grande utilité des actions suivantes retenues dans le plan d'action :

- ✓ Action 4 - former, informer, sensibiliser les habitants et les acteurs du territoire
- ✓ Action 6 - accompagner les particuliers dans la rénovation des logements
- ✓ Action 21 - embarquer le territoire dans une trajectoire climato-compatible
- ✓ Action 22 - valoriser les actions des acteurs sur la ressource en eau.

## **II- DES INTERROGATIONS PORTENT SUR LA MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE DU PCAET**

**1- Les interrogations ne portent pas sur la gouvernance de la mise œuvre du PCAET, qui est bien prévue et qui est bien adaptée.** La réussite du PCAET reposera également sur l'implication de l'ensemble des acteurs au niveau local (citoyens, associations...).

**2- La principale préoccupation du CODEV porte sur le resserrement des finances publiques qui est incontournable et qui est illustré concrètement par la suspension pour un temps et pour les nouveaux dossiers du versement de la prime Rénov par l'Etat.**

Le scénario réaliste retenu par le PCAET est ambitieux pour tendre vers la neutralité carbone en 2050. Le document "orientations et stratégie" chiffre précisément la scénarisation prospective à 2030 et à 2050 pour parvenir à la neutralité carbone. Il prévoit un volume d'investissement global de 4 400 M € sur la période 2022-2050, soit environ 157 M € par an.

Il chiffre les économies d'énergie par rapport au scénario tendanciel à 14 000 M €.

Le CODEV est conscient de la difficulté que le territoire va rencontrer pour soutenir l'effort annuel de 157 M € d'investissement, et obtenir la totalité des 14 000 M € d'économies d'énergie.

**3- La gouvernance sera probablement conduite à prioriser certaines actions du plan d'action, faute de pouvoir toutes les réaliser. Elle pourra s'appuyer sur le document "synthèse et hiérarchisation des enjeux" qui distingue les enjeux forts, les enjeux moyens et les enjeux faibles.**

Pour le CODEV, pour sauvegarder l'essentiel, il convient de :

- Garder le cap sur la neutralité carbone en 2050
- Assurer la qualité des conditions de vie, dont la qualité de l'air
- Assurer la ressource en eau et la qualité de l'eau
- Conduire une politique réaliste sur le recul du trait de côte

Au titre des mesures concrètes, compte-tenu des températures estivales attendues, le CODEV préconise de favoriser :

- L'isolation des bâtiments publics et privés ;
- Le développement du photovoltaïque respectueux de l'environnement (pas de déforestation pour installer des panneaux, sauf en cas d'agrivoltaïsme et de réalisation de zones pare-feu) ;
- L'installation de systèmes de rafraîchissement, peu consommateurs d'énergie, comme les puits canadiens ou les eaux de pluie stockées sous terre.

Enfin, le CODEV suggère d'inscrire dans le PCAET la préconisation de créer dans les PLU des zones affectées à la production d'énergies renouvelables, prévues par la Loi APER.



Crédit Photo : Unsplash

## LA BELLE POULE ET LA MARINE À L'HONNEUR AU SALON NAUTIQUE D'ARCACHON !

22



Du 18 au 21 avril 2025, la 10<sup>e</sup> édition du salon nautique d'Arcachon, labellisée "Année de la Mer", a rassemblé près de 60 320 visiteurs autour du monde nautique. La Marine nationale y a pris une part active avec la présence de la goélette *Belle Poule*, du commandement de la Marine en Nouvelle-Aquitaine et du CIRFA (Centre d'information et de recrutement des forces armées) Marine de Bordeaux.

L'évènement a été marqué par des actions tournées vers la jeunesse, l'engagement et la transmission. Dès l'ouverture, un partenariat a été signé à bord de la *Belle Poule* avec le lycée polyvalent de la Mer de Gujan-Mestras, dont une cinquantaine d'élèves ont ensuite bénéficié d'une visite privilégiée et de temps d'échange avec les marins.

Tout au long du salon, le stand Marine proposait des ateliers ludiques sur le matelotage et la navigation, très appréciés du public. Les conseillers du CIRFA ont présenté les différents métiers de la Marine nationale, accompagnés des stagiaires de la préparation militaire Marine (PMM) de Bordeaux, venus témoigner de leur quotidien et de leur engagement.



L'escale de la *Belle Poule* a, à elle seule, attiré près de 6 500 visiteurs. Ce voilier historique, ancien bâtiment de la Seconde Guerre mondiale, reste un symbole fort de la formation des marins et du patrimoine naval. Cet engouement se poursuivra en 2026 à l'occasion des 400 ans de la Marine, avec de nombreuses animations prévues en Nouvelle-Aquitaine.



Pour finir, l'hommage rendu à Madame Virginie Hériot, célèbre navigatrice et figure du bassin d'Arcachon, a particulièrement mis en valeur le lien entre l'armée et la nation. Première femme médaillée d'or aux Jeux Olympiques (Amsterdam 1928), décédée en 1932, elle a milité pour que les goélettes *Belle Poule* et *Étoile* soient affectées à l'instruction des officiers de marine.



Cette mise à l'honneur, à bord de la *Belle Poule*, a favorisé de passionnants échanges entre les marins et les acteurs maritimes locaux autour de nombreux souvenirs historiques.

Le salon nautique d'Arcachon a célébré la passion de la mer où innovation, tradition et convivialité se sont retrouvées pour mettre en avant le patrimoine maritime français.

👉 Revivez les temps forts de cet évènement !



## **NOUVELLE LIGNE DE BUS EXPRESS LÈGE-BORDEAUX À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE**

Dans le cadre du RER métropolitain, la ligne express 410 entre le bourg de Lège et Bordeaux sera en service du lundi au vendredi, toute l'année. Premier départ à 5H30, dernier départ 22h. Fréquence : un car toutes les 15 minutes aux heures de pointe. Elle desservira à Bordeaux, la barrière d'Arès, Gambetta-Mériadeck, les Quinconces et la gare Saint-Jean.

Possibilité pour les habitants de la presqu'île de rejoindre le point de départ au Pole Arès-Lège par les navettes minibus ALEGO de la Pointe à Lège. A ce sujet, on a peu d'informations sur ce service de transport collectif, porté par l'intercommunalité du Nord Bassin COBAN, notamment la liste des arrêts.

## **INAUGURATION ET POSE DE PREMIÈRE PIERRE À LÈGE-BOURG**

Après l'inauguration de l'Ecole de Musique, ce fut la pose de la première pierre de l'Ecole de Danse, puis l'inauguration de la Maison des Jeunes Les Copains d'A Bord. Une concentration sur Lège-Bourg, d'équipements de très grande qualité pour les ados de notre commune.

## **MISE EN PLACE D'UNE MUTUELLE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ COMMUNALE**

La commune a signé le 30 juin une convention avec « LA MUTUELLE FAMILIALE ». Cette mutuelle s'adresse en priorité à ceux qui n'ont pas de mutuelle, mais aussi à ceux qui veulent comparer leurs mutuelles pour les prestations et les prix. Des permanences sont organisées pour un premier rendez-vous.

Tél. 04 66 89 50 05 - n-aquitaine@mutelle-familiale.fr

## **AVENUE DES 44 HECTARES**

Le tronçon de l'avenue Jean-Louis Seurin a retrouvé son nom d'origine à la très grande satisfaction des riverains. C'était une très ancienne revendication que nous avons toujours portée.

## **VOIE VERTE ROUTE DE LA VIGNE**

Une voie verte vient d'être réalisée à partir du Port de La Vigne en direction du village du Ferret. Le dernier tronçon permettant d'aller et venir, à pied ou en vélo, du Canon au Ferret sera une réalité dans quelques mois. Il faudra maintenant réfléchir comment elle peut être prolongée à l'entrée du Ferret.

A ce sujet, nous menons une réflexion sur l'évolution des différents modes de transport, le stationnement, les transports en commun, la cohabitation piétons-vélos-voitures, en saison et hors saison. Vos propositions sont les bienvenues.

## **RENOUVELLEMENT DU LABEL FORÊT D'EXCEPTION**

Le Label Forêt d'Exception de la forêt domaniale de Lège et Garonne a été renouvelé le 29 avril en présence des plus hautes autorités de l'Office Nationale des Forêts.

Un concert exceptionnel de trompes de chasse a résonné sur l'eau et à la Pointe aux chevaux. La Forêt de Lège et Garonne va encore pouvoir mieux accueillir le public mais aussi continuer ses recherches sur la biodiversité et l'adaptation de la gestion de la forêt aux changements climatiques.

## **RÉOUVERTURE DE LA PISTE CYCLABLE RD 507 LACANAU/ LÈGE-CAP FERRET**

Dans la nuit du 24 au 25 juin, un violent orage a causé des dégâts entre Lacanau/Le Porge/Lège-Cap Ferret/Arès/Andernos, notamment l'abattage de nombreux arbres coupant la piste cyclable. Les équipes sont intervenues pour assurer la réouverture de la piste cyclable RD 107 Lacanau/Lège-Cap Ferret. Merci à eux.

# PALCF

## PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE LÈGE-CAP-FERRET DEPUIS 1972



Crédit photo : tvcapferret.fr

### GENÈSE

Association créée en 1972 à l'occasion de la Bataille du Mimbeau pour la Protection et l'Aménagement de la Presqu'île de Lège-Cap-Ferret, du Bassin d'Arcachon, du Pays du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre.

### OBJECTIFS

ALERTER, S'INFORMER, INFORMER, PROPOSER sur TERRE et sur MER, suivis par plus de 700 adhérents et/ou membres sympathisants. Conférences, newsletter, vie quotidienne des habitants et de ceux qui fréquentent la presqu'île.

### ADHÉRER

Membre adhérent :  
15 € à 25€  
avec 2 bulletins d'information par an. L'association loi 1901 et habilitée à délivrer des rescrits fiscaux :  
60% pour les entreprises,  
66% pour les particuliers.  
N° Siren 452 720 568

## DÉCOUVRIR - ADHÉRER À L'ASSOCIATION

### LES GRANDS DOSSIERS DEPUIS PLUS DE 50 ANS :

Défense du Mimbeau en 1972 contre un projet de Marina  
Défense de l'ostréiculture et de la qualité des eaux du Bassin  
Collaboration avec la MIACA - Mission Biasini - à partir de  
1972 Création en 1976 de la commune de LÈGE-CAP FERRET  
Création de la CEBA  
Elaboration du POS et du PLU  
Schéma de Mise en Valeur de la Mer  
Création du Parc Naturel Marin  
L'affaire des Ensablés  
Création de la Forêt d'Exception  
La Défense des droits de la Forêt Usagère  
Elaboration du SCOT, du Plan Climat Air Energie Territorial

### NOS LIENS ET NOTRE POSITIONNEMENT :

Relations permanentes avec les élus nationaux, régionaux et locaux, les services de l'Etat, les intercommunalités, le département de la Gironde, la Région Nouvelle Aquitaine, les acteurs économiques, l'Office National des Forêts ONF, la Section régionale de La Conchyliculture...  
Membre du conseil de gestion du Parc Naturel Marin et du Conseil de Développement  
Membre de nombreux COCOAS - COmité de COnsultation des ASSociations - de Plans de Prévention : Risques Littoraux, Submersion Marine, risques Incendies de Forêts  
Relations avec les associations environnementales, d'usagers, de propriétaires, historiques, patrimoniales, artistiques, éducatives, scientifiques...



<https://palcf.fr/>  
[contact@palcf.fr](mailto:contact@palcf.fr)

